Image not found or type unknown

Vente de quad a distance sur le bon coin a internet

Par **zazou 1**, le **21/07/2013** à **16:31**

bonjour mon fils a acheté un quad a un professionnel le 20 07 2013 il a signé l'acte de vente que le vendeur a noté ni repris ni échangé ni remboursement or l'engin ne fonctionne pas. at-il le droit d'avoir 7 jours de rétractation et si oui avoir son remboursement aidez moi svp merci car il l'a acheté au bon coin et a fait 350 kms pour aller le chercher. quel droit a -t-il?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés